



CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE A L'EXPORT LA FILIÈRE « POMMES » soumise à agrément

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'export de pommes vers les pays tiers doit répondre à un certain nombre d'exigences, réglementaires et phytosanitaires, notamment pour certaines destinations. Les vergers ainsi que les stations fruitières qui réalisent ces exports spécifiques doivent être agréés. Il est donc primordial que les inspections réalisées dans ces établissements ou structures soient faites de façon homogène sur l'ensemble du territoire français.

OBJECTIFS :

- Mettre à niveau les connaissances de l'ensemble des inspecteurs chargés des contrôles documentaires et physiques dans le cadre de la certification phytosanitaire à l'export pour la filière pommes soumise à agrément.
- Homogénéiser l'interprétation des protocoles
- Harmoniser les inspections vergers et stations dans le cadre des protocoles bilatéraux
- Présenter les modalités d'instructions d'une demande d'agrément via le module agrément d'Expadon 2.

PUBLIC CONCERNE :

Techniciens, ingénieurs et autres agents du MAA, affectés en DRAAF/SRAL et chargés de la certification phytosanitaire à l'export pour la filière pommes. Agents de terrain FREDON ou autres délégataires.

CONTENU PROPOSE :

- Rappel du contexte : marché export fruits vers les pays sensibles ; quels organismes nuisibles potentiellement concernés ?
- Cadre réglementaire : quelles exigences des pays importateurs ? Agrément « administratif » des exportateurs, des stations fruitières et des vergers, via le module agrément d'Expadon 2. Modalités d'instruction des demandes- Mise en situation d'un agrément technique de station fruitière.
- Recensement des points de difficulté des divers protocoles et solutions proposées
- Pratique et témoignage des inspecteurs : échange de pratiques, discussions, difficultés rencontrées...

INTERVENANTS :

Expert national arboriculture fruitière
Expert export domaine végétal
BEPT, chargée de mission Expadon.

DUREE :

2 jours : du mardi 10 mars après-midi au jeudi 12 mars 2020 matin.

LIEU :

Montauban (lycée agricole de Capou) - Organisé par l'INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Florence DAGUET

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

CODE EPICEA :

181352